

Rubriques	France	Exportation	31/12/2022	31/12/2021
Ventes de marchandises	503 629 764	918 715	504 548 479	395 622 251
Production vendue de biens	72 940 536	534 845 011	607 785 548	507 673 976
Production vendue de services	1 581 782	87 195 982	88 777 764	81 438 631
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>578 152 082</b>	<b>622 959 709</b>	<b>1 201 111 791</b>	<b>984 734 858</b>
Production stockée			-182 233 306	-160 847 080
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			17 988	188 694
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 497 650	13 141 426
Autres produits			128 032 225	23 667 310
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>1 149 426 348</b>	<b>860 885 208</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			353 005 095	246 730 484
Variation de stock (marchandises)			-5 991 062	25 953 130
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			239 780 613	214 619 143
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-206 746 172	-201 299 709
Autres achats et charges externes			347 090 859	310 776 483
Impôts, taxes et versements assimilés			13 315 897	13 299 644
Salaires et traitements			74 656 069	70 951 252
Charges sociales			21 207 856	29 006 391
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			8 659 634	8 565 320
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			12 900 082	18 767 987
Dotations aux provisions			5 478 037	1 613 962
Autres charges			182 834 829	83 183 771
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>1 046 191 737</b>	<b>822 167 858</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>103 234 611</b>	<b>38 717 350</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participations			204 965	34 534
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			963 606	4 391
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			2 018 732	3 465 238
Différences positives de change			19 858 748	9 849 813
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>23 046 051</b>	<b>13 353 975</b>
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			25 237 222	2 021 513
Intérêts et charges assimilées			3 437 159	2 716 040
Différences négatives de change			66 081 662	22 297 842
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>94 756 043</b>	<b>27 035 395</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>-71 709 993</b>	<b>-13 681 420</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>31 524 618</b>	<b>25 035 930</b>

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 100 837	282 745
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-76 389	-7 657
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	2 861 022	4 381 308
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>6 885 470</b>	<b>4 656 396</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	227 171	2 684 592
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	9 282	91 993
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	6 666 965	10 306 528
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>6 903 417</b>	<b>13 083 113</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-17 947</b>	<b>-8 426 717</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	2 702 514	2 659 642
Impôts sur les bénéfices	-5 357 861	-6 907 292
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 179 357 868</b>	<b>878 895 579</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 145 195 851</b>	<b>858 038 716</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>34 162 017</b>	<b>20 856 863</b>

# SYNGENTA FRANCE

1228 Ch. de l'Hobit

31790 ST SAUVEUR

CERTIFIÉ CONFORME  
A L'ORIGINAL



Bruno Baranne, Président-Directeur Général

Comptes au 31/12/2022



# Comptes annuels

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2022	31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	3 468 568	3 306 507	162 061	147 603
Fonds commercial	74 032 564	67 016 213	7 016 351	14 031 357
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	4 445 571	2 449 485	1 996 087	2 255 612
Constructions	49 479 124	29 504 901	19 974 223	20 693 802
Installations techniques, matériel, outillage	79 238 086	57 255 123	21 982 962	22 401 633
Autres immobilisations corporelles	14 187 803	14 121 743	66 060	207 307
Immobilisations en cours	13 973 798		13 973 798	4 333 606
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	39 995 219		39 995 219	27 684 052
Créances rattachées à des participations	5 858 177		5 858 177	
Autres titres immobilisés	29 731		29 731	29 731
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 892 232		1 892 232	1 194 008
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>286 600 873</b>	<b>173 653 972</b>	<b>112 946 901</b>	<b>92 978 710</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements	76 133 903		76 133 903	76 875 265
En-cours de production de biens	127 150 447	53 456 830	73 693 617	82 608 584
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	56 628 377		56 628 377	49 549 552
Marchandises	139 117 664	3 622 793	135 494 871	112 984 432
Avances et acomptes versés sur commandes	43 770 414		43 770 414	40 976 007
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	253 204 395	2 302 161	250 902 234	245 230 245
Autres créances	71 761 383		71 761 383	62 396 468
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : )				
Disponibilités	19 261 271		19 261 271	2 891 377
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	647 172		647 172	627 075
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>787 675 026</b>	<b>59 381 783</b>	<b>728 293 242</b>	<b>674 139 003</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	25 231 513		25 231 513	2 018 732
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 099 507 412</b>	<b>233 035 755</b>	<b>866 471 657</b>	<b>769 136 445</b>

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
Capital social ou individuel ( dont versé : )	101 075 884	111 447 427
Primes d'émission, de fusion, d'apport	16 372 348	21 286 749
Ecarts de réévaluation ( dont écart d'équivalence : )		
Réserve légale	11 144 743	11 144 743
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours )		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes )		
Report à nouveau	49 140 496	28 283 634
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>34 162 017</b>	<b>20 856 863</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	10 081	13 737
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>211 905 570</b>	<b>193 033 153</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	37 916 822	15 206 901
Provisions pour charges	7 682 382	7 882 357
<b>PROVISIONS</b>	<b>45 599 205</b>	<b>23 089 258</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	936 856	4 161 232
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs )		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	484 628 080	440 312 236
Dettes fiscales et sociales	46 304 200	56 799 309
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	73 196 341	48 724 574
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	<b>605 065 476</b>	<b>549 997 352</b>
Ecarts de conversion passif	3 901 406	3 016 682
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>866 471 657</b>	<b>769 136 445</b>

# Annexes

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/22, dont le total est de 866 471 657 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un bénéfice de 34 162 017 €.  
L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.  
Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.  
Ces comptes annuels ont été établis le 28/03/2023 par les services financiers de l'entreprise.

## **EVENEMENTS MAJEURS DE L'EXERCICE**

**A.** La société Syngenta France a réalisé le 29 juillet 2022 la fusion par absorption de la société Syngenta Holding France SA avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**B.** À la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022, nous avons évalué l'impact opérationnel et financier sur l'exercice 2022.

### **a. Ventes vers la Russie & l'Ukraine :**

Syngenta France en tant que fournisseur de semences en Europe pour les activités de grandes cultures enregistre des ventes intragroupes avec les deux filiales en Russie & Ukraine.

Le chiffre d'affaires 2022 de Syngenta FR avec Syngenta RU est de 164 M€ soit 89% d'augmentation vs l'exercice précédent en euro et 53% en Rouble, monnaie de facturation, du fait du renforcement du Rouble en 2022.

Le chiffres d'affaires 2022 de Syngenta FR avec Syngenta UA est de 95.5 M€, soit une diminution de 15% en Euro. Malgré le conflit les équipes ont continué de mener à bien les opérations.

Les ventes prévues vers ces deux pays ont été réalisées en quasi-totalité au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, cependant la situation en Russie s'est compliquée en fin d'année avec les interdictions Russes d'importation de semences de tournesol produites en France et Espagne. En effet, mi-décembre les ventes ont été stoppées à la frontière Russe pour les semences produites dans ces deux pays, les exportations des semences produites en Turquie ont-elles été menées à bien.

Les semences faisant l'objet de l'interdiction ont été facturées en 2022 puis ont fait l'objet d'avoirs pour un total de 17.8 M€ sur la même période 2022.

### **b. Créances envers Syngenta Russie & Syngenta Ukraine :**

La trésorerie Groupe a rapatrié les fonds disponibles dans les filiales Russe et Ukrainienne tout au long de l'année. Ceci a permis à Syngenta France d'encaisser ses créances sur ces deux clients par anticipation.

Au 31 décembre 2022 aucune créance échue avec ces deux clients ne figurent dans le bilan.

Il est à noter que les créances en Rouble font l'objet de couvertures de change afin de se prémunir contre toute variation du rouble.

L'impact sur le compte de résultat de notre facturation en Rouble est une perte de 27 M€ décomposée comme suit :

- Perte sur dénouement des couvertures 51 M€
- Gain sur encaissement des factures 39 M€
- Perte de change latente sur factures non échues 21 M€
- Gain latent sur les couvertures de change ouvertes à la clôture 6 M€

#### c. Stocks :

Les semences de tournesol produites par SYN France en France et Espagne faisant l'objet d'interdiction en Russie ont été provisionnées à hauteur de 5 M€ .

Cette provision a été déduite fiscalement sur l'exercice 2022.

Début février 2023 la Russie a décrété l'interdiction d'importation sur son territoire des semences de tournesol produites aux Etats-Unis.

Les livraisons 2023 en cours (16.5 M€ fin février 2023) ont été acheminées vers la Hongrie pour y être stockées.

La politique de prix de transfert au sein du Groupe Syngenta ainsi que l'APP, Accord préalable sur les prix de transfert conclu avec l'Administration fiscale en France, prémunit Syngenta France de toute perte directe liée à ces évènements. En effet toute perte liée aux activités décrites plus haut serait supportée par la société mère en Suisse et n'impacterait pas de ce fait la rémunération de Syngenta France.

#### d. Participation MAS France

Syngenta France SA détient 40% du capital de Mas Seeds FR. Mas Seeds détient une usine en Ukraine, l'activité n'a pas été impactée par les évènements à fin juin 2022 (date du dernier exercice de clôture de Mas Seeds).

Le prêt accordé par Syngenta France à Mas Seeds a fait l'objet d'une demande de remboursement. Les parties ont convenu le plan de remboursement suivant :

- Versement le 10/03/23 pour 1,155 M€
- Versement le 07/04/23 pour 1,155 M€
- Versement le 05/05/23 pour 1,155 M€
- Versement le 09/06/23 pour 1,155 M€
- Versement le 07/07/23 pour 1,155 M€ + intérêts courus usuels à payer sur la dernière échéance sans intérêts de retard

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des

Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général d'une part et aux dispositions du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016 relatif au Plan Comptable Général d'autre part.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## **A. Actif**

La société est en conformité avec la réglementation comptable relative au traitement des actifs.

## **B. Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les immobilisations incorporelles dont les durées de vies sont définies sont amorties selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique : les logiciels sont amortis sur 1 an à 3 ans.

Une dépréciation est calculée lorsque la valeur actuelle de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable.

Le fonds de commerce Monsanto est amorti sur une durée de 13 ans. Les autres fonds de commerce sont quant à eux amortis sur une durée de 10 ans.

## **C. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants : (L = linéaire ; D = dégressif ; E = exceptionnel).

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable de ces mêmes actifs, une provision pour dépréciation des immobilisations est constituée.

### **Immobilisations corporelles : Durée et mode d'amortissement :**

- Terrains Néant
- Agencements et aménagements de terrains 10 ans Linéaire
- Constructions 15 à 30 ans linéaire
- Constructions légères (serres & tunnels) 5 à 15 ans Dégressif
- Agencement et aménagement des constructions 10 ans linéaire
- Installations techniques, mat. Outillage 5 à 12 ans linéaire ou dégressif
- Matériel de transport 5 à 10 ans linéaire ou dégressif
- Matériel de bureau et informatique 2 à 10 ans linéaire ou dégressif
- Mobilier 5 à 10 ans linéaire

## **D. Participations et autres titres**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte, notamment, des perspectives de rentabilité et de la quote-part de Syngenta France S.A. dans la situation nette de la société détenue Syngenta Production France S.A.S. au 31/12/2022 aucune dépréciation ne s'est avérée nécessaire.

## E. Stocks

Les stocks de matières premières et marchandises sont valorisés au prix d'achat augmenté des frais. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations de matières premières, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation est calculée à la valeur d'inventaire pour tenir compte de la diminution des caractéristiques qualitatives de certains lots.

Une provision pour obsolescence commerciale est également constatée.

Celle-ci est définie comme le surplus du stock total commercialisable par rapport aux prévisions des ventes des années à venir.

Les provisions s'élèvent à 57 080 K€.

Après déduction des provisions pour dépréciation, la valorisation nette des stocks ressort comme ci-dessous :

Stocks (M€)	12/31/2022	12/31/2021
<b><i>Semences</i></b>		
Matières premières	76,133	76,875
En cours productions de biens	73,694	82,609
Produits intermédiaires et finis	56,628	49,549
Marchandises	9,038	6,100
<i>Total</i>	<b>215,493</b>	<b>215,133</b>
<b><i>Phytosanitaires</i></b>		
Marchandises	126,457	106,884
<i>Total</i>	<b>126,457</b>	<b>106,884</b>
<i>Total société</i>	<b>341,950</b>	<b>322,017</b>

## F. Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque le recouvrement probable est inférieur à la valeur comptable.

La provision au 31 décembre s'élève à 2 302 K€.

La société a mis en place les conventions suivantes :

- Un contrat de FACTOR dont la contrepartie du financement au 31 décembre est inscrite en autres dettes pour un montant de 1 444 K€
- Un contrat de cession de créance, sans recours, pour un montant de 45 M€ qui a conduit à solder les créances correspondantes à la clôture de l'exercice pour ce montant.

## G. Provisions réglementées

Les provisions réglementées se composent d'une provision pour amortissements dérogatoires. Syngenta France S.A. réalise des amortissements dérogatoires dans le cadre des mesures fiscales d'amortissements exceptionnels sur les logiciels.

Le montant de cette provision est de 10 K€ et représente le montant de la provision réglementée figurant au bilan au 31 décembre 2022.

## H. Provisions pour risques et charges

Conformément aux règles de prudence, une dotation aux comptes de provisions a été comptabilisée pour les risques et charges correspondant à une obligation probable ou certaine à la date de clôture (cf. état 2056).

Les provisions pour risques et charges ont été distinguées des passifs éventuels tels que définis par l'article 212-4 du Plan Comptable Général, créé par le Règlement CRC n°2000-06 sur les passifs.

Le total de ces provisions ressortant à 45 599 K€ se décompose de la manière suivante :

- Provision Risque commercial : 6 552 K€
  - Litige environnemental : 65 K€
  - Provisions pour pertes de change : 25 231 K€
  - Provisions pour pensions et IDR : 9 257 K€
  - Provision pour risque TVA (Espagne, Roumanie, Italie) : 1 392 K€
  - Provision risque social : 608K€
  - Provision restructuration : 2 494K€
- 
- En 2010, deux provisions pour restructuration ont été constituées à hauteur de 2 801 K€ (SBS) et de 4 212 K€. Le solde de ces provisions au 31 décembre 2022 s'établit à 34 K€.
  - En 2011, un nouveau plan de restructuration (ICS) a induit une provision à hauteur de 16 833 K€. Le solde de cette provision ressort à 12 K€ à fin 2022.
  - En 2015, deux provisions pour restructuration ont été constituées à hauteur de 16 394K€(AOL1) et de 4 859K€ (AOL2). Le solde de ces provisions au 31 décembre 2022 s'établit respectivement à 2 K€ et 0 K€.
  - En 2016 une provision pour restructuration a été constituée à hauteur de 12 507 K€ (AOL3). Le solde de ces provisions au 31 décembre 2022 s'établit respectivement à 430 K€.
  - En 2017, un nouveau plan de restructuration (Berlin) a pour conséquence la comptabilisation de provisions pour 7 593 K€. Cette provision, au 31/12/2022, ressort au bilan à 0 K€.
  - En 2019, le plan Quest a fait l'objet d'une nouvelle provision à hauteur de 23 136 K€ dont une part déductible à hauteur de 6 M€ qui devrait être constatée en charge à payer. Le solde de cette provision s'établit à 2 446 K€ au 31 décembre 2022.

## I. Provision pour indemnité de départ à la retraite

L'évaluation et la comptabilisation de la provision pour départ à la retraite est conforme à la recommandation CNC 2003-01 considérée comme une méthode préférentielle en termes d'information sur les engagements de retraite.

Une provision pour charge est calculée pour tenir compte de l'engagement lié à l'indemnité de départ à la retraite.

L'évaluation de l'engagement de retraite prend en compte des paramètres basés sur des hypothèses liés notamment à l'engagement des salaires, le turnover, la table de mortalité (TH -00-02 et TF 00-02) et l'âge de départ à la retraite.

Hypothèses :

- Taux d'actualisation : 3.3 %

· Taux d'augmentation des salaires :

=> Cadres : 3.0%

=> Non cadres : 3.0%

· Conditions de départ

=> Départ volontaire : 100%

· Age de départ

En fonction de l'âge de début d'activité : début d'activité à l'âge de 20 ans l'âge de cessation d'activité sera à 62 ans et pour un début d'activité à 23 ans la cessation interviendra à 64 ans

## **J. Opérations en devises**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en fin d'exercice comptable.

La différence résultant de la revalorisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Les pertes latentes de change concernant des créances commerciales douteuses sont provisionnées par le biais de la provision pour dépréciation des comptes clients.

## **K. Remises de fin de campagne ( RFC) et contrats de services Syngenta (CSS)**

Pour les activités phytosanitaires, à la suite de la loi EGALIM, plus aucune Remises, Ristournes et Rabais (RFC) ne sont accordées aux clients.

Il existe toutefois des contrats de services Syngenta (CSS) calculés par campagnes et comptabilisés en autres achats et charges externes.

Pour Semences, dans les comptes de provision, un calcul des ristournes et charges relatives aux RFC est effectué sur la totalité des ventes prévisionnelles en fonction des taux de remises estimés par produit.

Au 31 décembre 2022, ces calculs font ressortir une charge à payer s'élevant respectivement à 8,1 M€ pour les RFC semences, correspondant au reliquat à payer au titre des exercices antérieurs, et 100,3 M€ pour les CSS. Ces montants représentent la meilleure estimation de la dette vis à vis des clients compte tenu des informations connues à la clôture de l'exercice.

## **AUTRES INFORMATIONS**

### **A. Le chiffre d'affaires**

Le CA est composé principalement de ventes de semences (51 %) et de produits phytosanitaires (42 %). Pour la partie semences, le CA est en grande partie réalisé avec les sociétés du groupe, à hauteur de 43% du total CA de l'entreprise pour l'exercice 2022. Enfin, le CA réalisé au titre des prestations de service représente 7% du CA.

Le chiffre d'affaires résultant de la vente de biens (semences ou produits phytosanitaires) est reconnu en comptabilité lors du transfert des risques et avantages liés au bien. Dans la majorité des cas, il s'agit de la livraison du bien, le cas échéant sa mise à disposition. Le chiffre d'affaires comptabilisé au titre des prestations de services fait l'objet d'une régularisation à la hausse comme à la baisse (comptabilisation en « facture à établir » ou en « produits constatés d'avance » selon le cas) pour tenir compte de l'état d'avancement des dépenses et de la quote-part de résultat à terminaison.

La répartition du CA se décompose de la manière suivante :

CA (K€)	12/31/2022			12/31/2021		
	France	Export	Total	France	Export	Total
<b>Tiers</b>						
Produits phytosanitaires	503.630	919	504.548	394.694	928	395.622
Semences	72.941	17.731	90.672	67.898	16.896	84.794
Services	1.512	2.310	3.823	926	3.214	4.140
<b>Intragroupe</b>						
Produits phytosanitaires	-	-	-	-	-	-
Semences		517.114	517.114		422.880	422.880
Services	69	84.886	84.955	- 48	77.347	77.299
<b>Total</b>	<b>578.152</b>	<b>622.960</b>	<b>1.201.112</b>	<b>463.470</b>	<b>521.265</b>	<b>984.735</b>

## B. Les frais de recherche et développement

Les coûts annuels constatés en charge s'élèvent à 67 154 K€ (avant allocation G&A) dont 70 362 K€ (avant allocation G&A) facturés à la Société Mère en Suisse.

## C. Impôts sur les sociétés

Suite à la fusion entre les sociétés Syngenta France SA et Syngenta Holding France SA, Syngenta France devient la société intégrante, en lieu et place de Syngenta Holding France, du groupe fiscal composé de Syngenta France SA et Syngenta Production SAS détenue à 100%

### a. L'impôt supporté par la société

Les bases fiscales retenues pour le calcul de l'impôt sur les sociétés sont les suivantes :

- Le bénéfice fiscal au taux plein s'établit à 43 883 K€ (chiffre 2058 A bis).

L'impôt sur les sociétés se décompose de la manière suivante :

- IS au taux plein (25 %) : 10 971 K€
- Contribution IS 3.3% : 337 K€
- Correction IS 2020 : 245 K€

### b. L'impôt de l'intégration fiscale

L'impôt 2022 du groupe fiscal intégré s'est élevé à 11 879 K€. Il se décompose comme suit :

- Impôt à 25% : 11 287 K€
- Contribution sociale de 3,3 % (au-delà de 763 K€) 347 K€
- Correction IS 2020 : 245 K€

L'impôt qui aurait dû être supporté par l'ensemble des sociétés du groupe fiscal en l'absence d'intégration se traduit comme suit :

- Syngenta Production SAS : 316 K€ France SA : 11 553 K€ (dont 245 K€ au titre de la correction 2020)

c. Les crédits d'impôts :

- Syngenta France SA  
· Crédit Impôt recherche : 16 921 K€

- Syngenta Production SAS : néant

Ces crédits sont imputés sur l'impôt dû, le solde en notre faveur de 5 287 K€ est constaté en autres créances et sera imputé sur l'impôt des 3 prochaines années.

#### **D. Rémunération des membres des organes d'administration de direction ou de surveillance**

S'agissant des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, nous ne communiquons pas en annexe les rémunérations ; cela reviendrait en effet à communiquer des informations individuelles nominatives.

#### **E. Note annexe sur les royalties**

Syngenta Crop Protection AG agit en qualité d'«entrepreneur», dans la mesure où elle est propriétaire ou détient une licence d'exploitation pour la totalité des actifs incorporels relatifs aux Cultures DFC et LSV et en exerce le management stratégique.

Syngenta France SA participe à la prise de certaines décisions stratégiques et exerce également certaines activités de routine au titre desquelles elle perçoit une rémunération, à savoir :

- Activité de Production
- Activité de Distribution
- Activité de Recherche et Développement pour le compte de Syngenta Crop Protection AG
- Activités d'Assistance Commerciale (« sales support services ») exercées par certaines filiales du groupe pour le compte de Syngenta France SA.
- Prestations de services stratégiques et administratifs rendues par Syngenta France SA à Syngenta Crop Protection AG.

Au regard de son caractère d'« entrepreneur », Syngenta Crop Protection AG perçoit des royalties après rémunération des activités de routine réalisées par Syngenta France SA.

Au titre de l'exercice 2022, les royalties comptabilisées par Syngenta France SA au profit de Syngenta CP AG s'élève à 89 M€.

Les conditions et le calcul de cette rémunération sont définis dans un accord sur les prix de transfert couvrant la période 2018-2024 déposé en mars 2018 auprès de l'administration fiscale.

#### **F. Transactions avec les entreprises liées**

Les transactions inter compagnies constatées dans les comptes de la société ont été conclues à des conditions normales de marché.

Au compte de résultat (en K€)

Ventes de biens et prestations: 602 069  
Achats de biens et prestations: 437 062  
Charges d'intérêts cash pool: 3 204

Au bilan (en K€)

- Créances clients et comptes rattachés: 190 403
- Autres créances: 17 237
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés 258 862
- Autres dettes : 64 128

### **G. Les instruments financiers**

Des couvertures de change sont effectuées quotidiennement via un portail internet géré par la trésorerie du Groupe Syngenta. Les instruments financiers utilisés sont les « forward » et les « swap ».

Le but est de neutraliser l'effet des variations de taux de change induit par les transactions en devises étrangères que nous avons avec les clients et fournisseurs.

L'utilisation des instruments financiers se traduit de la manière suivante dans les comptes :

- Compte de résultat : l'impact ressort sous la forme d'un produit : 7 268 K€
- Bilan : au 31/12/2022 les positions bilancielle sont :
  - Actif: 4 969 K€
  - Passif: 936 K€

### **H. Honoraires des commissaires aux comptes**

Les honoraires versés aux commissaires aux comptes au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à 106 K€.

### **I. Engagements hors bilan**

Les engagements donnés l'entreprise sont les suivants :

- Achats de graines auprès de fournisseurs dans le cadre de la prochaine récolte 2022 pour 5.5 M€

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
<b>FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT</b>			
<b>AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	77 390 976	14 033	
Terrains	4 445 571		
<b>Dont composants</b>			
Constructions sur sol propre	22 562 075		
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.	25 638 012		910 545
Install. techniques, matériel et outillage ind.	72 919 986		2 456 027
Installations générales, agenc., aménag.	708 171		
Matériel de transport	12 872 524		112 375
Matériel de bureau, informatique, mobilier	3 732 944		379 171
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	4 333 606		12 472 226
Avances et acomptes			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>147 212 889</b>		<b>16 330 344</b>
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	27 684 052		18 169 344
Autres titres immobilisés	29 731		
Prêts et autres immobilisations financières	1 194 008		1 446 345
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>28 907 791</b>		<b>19 615 689</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>253 511 656</b>	<b>14 033</b>	<b>35 946 033</b>

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
<b>FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT</b>				
<b>AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES</b>	-96 124		77 501 132	
Terrains			4 445 571	
Constructions sur sol propre		2 241	22 559 834	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.	-489 099	118 366	26 919 291	
Installations techn., matériel et outillages ind.	-1 939 049	717 321	76 597 741	
Installations générales, agencements divers	-264		708 435	
Matériel de transport	-223 090	1 218 302	11 989 688	
Matériel de bureau, informatique, mobilier	-84 407	66 498	4 130 025	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	2 832 034		13 973 798	
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>96 124</b>	<b>2 122 727</b>	<b>161 324 383</b>	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			45 853 396	
Autres titres immobilisés			29 731	
Prêts et autres immobilisations financières		748 122	1 892 232	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		<b>748 122</b>	<b>47 775 358</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 870 849</b>	<b>286 600 873</b>	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	63 212 016	7 110 704		70 322 720
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>63 212 016</b>	<b>7 110 704</b>		<b>70 322 720</b>
Terrains	2 189 960	259 525		2 449 485
Constructions sur sol propre	12 134 688	707 558	2 241	12 840 005
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.	15 371 597	1 411 335	118 036	16 664 896
Installations techniques, matériel et outillage industriels	53 081 091	4 891 150	717 118	57 255 123
Installations générales, agenc. et aménag. divers	556 429	19 683		576 112
Matériel de transport	10 864 722	619 359	1 209 589	10 274 493
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 122 442	215 187	66 490	3 271 139
Emballages récupérables, divers				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>97 320 930</b>	<b>8 123 797</b>	<b>2 113 475</b>	<b>103 331 252</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>160 532 946</b>	<b>15 234 501</b>	<b>2 113 475</b>	<b>173 653 972</b>

**VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES**

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Frais établis. Fonds Cial Autres. INC.							
<b>INCORPOREL.</b>							
Terrains Construct. - sol propre - sol autrui - installations Install. Tech. Install. Gén. Mat. Transp. Mat bureau Embal récup.							
<b>CORPOREL.</b>							
<b>Acquis. titre</b>							
<b>TOTAL</b>							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	13 737	173	3 830	10 081
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	<b>13 737</b>	<b>173</b>	<b>3 830</b>	<b>10 081</b>
Provisions pour litiges	5 241 812	31 173 289	27 797 663	8 617 439
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	2 018 732	25 231 095	2 018 732	25 231 095
Provisions pour pensions, obligations similaires	10 869 474	921 858	2 534 633	9 256 699
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	4 959 240	391 924	2 857 193	2 493 971
<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	<b>23 089 258</b>	<b>57 718 167</b>	<b>35 208 220</b>	<b>45 599 205</b>
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours	46 399 773	13 668 023	2 988 172	57 079 623
Dépréciations comptes clients	3 057 945	12 156	767 940	2 302 161
Autres dépréciations				
<b>DEPRECIATIONS</b>	<b>49 457 717</b>	<b>13 680 179</b>	<b>3 756 113</b>	<b>59 381 783</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>72 560 713</b>	<b>71 398 519</b>	<b>38 968 163</b>	<b>104 991 069</b>
Dotations et reprises d'exploitation		18 378 119	5 609 037	
Dotations et reprises financières		25 237 222	2 018 732	
Dotations et reprises exceptionnelles		6 666 965	2 861 022	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

Rubriques	Provisions fin d'exercice	1 an au plus	Plus d'un an
Amortissemnts dérogatoires	10081		10 081
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	<b>10 081</b>	-	<b>10 081</b>
Provisions pour litiges	8 617 439		8 617 439
Provisions pour pertes de change	25 231 095	25 231 095	
Provisions pour pensions, obligations similaires	9 256 699		9 256 699
Autres provisions pour risques et charges	2 493 971		2 493 971
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>45 599 205</b>	<b>25 231 095</b>	<b>20 368 109</b>
Dépréciations stocks et en cours	57 079 623	57 079 623	
Dépréciations comptes clients	2 302 161	2 302 161	
<b>DEPRECIATIONS</b>	<b>59 381 783</b>	<b>59 381 783</b>	-
<b>Total général</b>	<b>104 991 069</b>	<b>84 612 879</b>	<b>20 378 190</b>

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations	5 858 177	5 858 177	
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 892 232	1 892 232	
Clients douteux ou litigieux	337 804	337 804	
Autres créances clients	252 866 590	252 866 590	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	3 934	3 934	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	55 959 742	55 959 742	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	588 112	588 112	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés	281 272	281 272	
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	2 831 087	2 831 087	
Débiteurs divers	12 097 237	12 097 237	
Charges constatées d'avance	647 172	647 172	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>333 363 358</b>	<b>333 363 358</b>	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	828	828		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	484 628 080	484 628 080		
Personnel et comptes rattachés	26 464 391	26 464 391		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 410 508	13 410 508		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	6 430 877	6 430 877		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	48 439 017	48 439 017		
Autres dettes	24 755 748	24 755 748		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>604 129 448</b>	<b>604 129 448</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				



Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	1 110 724			91
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		193 033 153
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		193 033 153
Variations en cours d'exercice		
	En moins	En plus
Variations du capital	10 371 543	
Variations des primes liées au capital	4 914 401	
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		
Autres variations	3 657	
Résultat de l'exercice		34 162 017
	<b>SOLDE</b>	<b>18 872 417</b>
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		211 905 570

<u>Compte</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
408000	Fournisseurs - factures non parvenues	110 626 323
408130	Fournisseurs factures à recevoir	1 886 729
408205	Fournisseurs F N P	2 095 060
408210	Fourni FNP	5 979 816
408520	Fournisseurs provisi	90 962 778
408525	Fourni FNP	9 320 670
	<b>Fournisseurs - factures non parvenues</b>	<b>220 871 376</b>
418110	Clients- factures à Etablir	11 902 271
418200	Clients- factures à Etablir	486 749
	<b>Clients- factures à Etablir</b>	<b>12 389 020</b>
428000	Personnel - charges à payer	12 272 039
428201	Provision primes	3 538 832
428210	Personnel - charges à payer	1 640 274
428410	Dettes provisionnées pour participation salariés	1 036 090
428501	Provision primes vac	6 541
	<b>Personnels - charges à payer</b>	<b>18 493 776</b>
438000	Organismes sociaux - charges à payer	4 880 408
438200	Provision charges sociales	1 732 877
438240	Aut.Impôts à payer	829 135
	<b>Organismes sociaux - charges à Payer</b>	<b>7 442 420</b>
448000	Etat - Charges à payer	1 610 460
448209	Etat - Charges à payer	4 380 607
	<b>Etat - Charges à payer</b>	<b>5 991 067</b>
	<b>Total</b>	<b>265 187 659</b>

<u>Compte</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
408220	Other payables	2 458 970
	<b><u>Other payables</u></b>	<b>2 458 970</b>
418000	Clients- factures à Etablir	2 855 970
418100	Clients- factures à Etablir	486 749
	<b><u>Clients- factures à Etablir</u></b>	<b>3 342 719</b>
448200	Taxe Professionnelle	44 871
448600	Etat - produit à recevoir	236 401
	<b><u>Etat - produit à recevoir</u></b>	<b>281 272</b>
	<b><u>Total</u></b>	<b>6 082 961</b>

<u>Compte</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
486000	Charges constatées d'avance	298 243
486001	Charges constatées d'avance	348 929
	<b><u>Charges constatées d'avance</u></b>	<b>647 172</b>

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
Amortissement fonds de commerce	6 575 040	687209/687600
Charges exceptionnelles diverses	227 171	671000/671800
Valeurs nettes comptables actifs cédés	9 282	675000
Dotations provision restructuration	91 924	687500/687510
<b>TOTAL</b>	<b>6 903 417</b>	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
Reprise provision restructuration	2 857 193	787500/787510
Produits cessions éléments actifs	-76 389	775000/775200
Dépenses restructuration (produits)	4 100 837	771000/771800
Reprise amortissement exceptionnel	3 830	787109
<b>TOTAL</b>	<b>6 885 470</b>	

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	31 524 618	-5 767 952	37 292 570
Résultat exceptionnel à court terme	-17 947	1 096 546	-1 114 493
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés	-2 702 514	-686 455	-2 016 059
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs			
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	<b>28 804 157</b>	<b>-5 357 861</b>	<b>34 162 018</b>

Nature des transferts	Montant	Imputation au compte
Transfert de charge coûts restructuration en exceptionnel (extourne)	-3 933 766	791000
Transfert de charge divers	34 200	791000
<b>TOTAL</b>	<b>-3 899 567</b>	

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2022	Total 31/12/2021	%
Semences de maïs	7 294 874	126 774 129	134 069 003	118 407 975	13,23 %
Semences de tournesol	22 991 677	339 669 112	362 660 789	277 882 269	30,51 %
Semences de colza	314 408	14 415 002	14 729 410	12 757 165	15,46 %
Semences de céréales	8 325 856	33 810 108	42 135 963	43 725 337	-3,63 %
Semences de légumes	23 306 714	20 176 660	43 483 374	44 044 040	-1,27 %
Jeunes plants et semences de fleurs	10 707 008		10 707 008	10 811 804	-0,97 %
Sorgho/divers				45 386	
Protection des plantes	65 852 752		65 852 752	59 191 123	11,25 %
Fongicides	141 105 592		141 105 592	92 589 553	52,40 %
Herbicides	204 210 447		204 210 447	175 557 092	16,32 %
Insecticides	51 509 328		51 509 328	39 482 710	30,46 %
Divers Phyto	21 213 647		21 213 647	8 079 472	162,56 %
Phyto Dom Tom		918 715	918 715	927 847	-0,98 %
Bio contrôle	11 879 994		11 879 994	8 611 383	37,96 %
SPS (Lawn & Garden)	7 858 004		7 858 004	11 183 071	-29,73 %
Prestations de service R&D		74 177 937	74 177 937	67 404 120	10,05 %
Autres prestations de service	1 581 782	13 018 045	14 599 827	14 034 511	4,03 %
<b>TOTAL</b>	<b>578 152 082</b>	<b>622 959 709</b>	<b>1 201 111 791</b>	<b>984 734 858</b>	<b>21,97 %</b>



# Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société

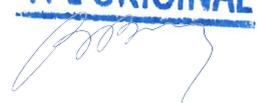
Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
SYNGENTA AG Schwarzwaldallee 215 - CH 4002 BALE	AG		100,00 %

Date d'arrêté	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	101 075 884	111 447 427	111 447 427	111 447 427	111 447 427
Nombre d'actions					
- ordinaires	1 110 724	1 224 697	1 224 697	1 224 697	1 224 697
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 201 111 791	984 734 858	996 738 872	924 417 532	970 831 086
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	79 171 640	39 625 813	19 879 827	-28 123 747	35 885 004
Impôts sur les bénéfices	-5 357 861	-6 907 292	-16 957 393	-11 716 528	-15 718 125
Participation des salariés	2 702 514	2 659 642			
Dot. Amortissements et provisions	47 664 969	23 016 600	-2 855 865	32 247 659	11 797 240
Résultat net	34 162 017	20 856 863	39 693 088	7 592 616	39 805 889
Résultat distribué		20 000 000		40 000 000	40 000 000
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	73,67	35,82	30,08	32,53	42,14
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	30,76	17,03	32,41	6,2	32,5
Dividende attribué	0	16,33	0	32,66	32,66
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés	1 163	1 132	1 111	1 119	1 140
Masse salariale	74 656 069	70 951 252	74 522 180	65 774 682	71 407 365
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	21 207 856	29 006 391	33 950 884	25 681 497	33 329 870

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid.encaiss.	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
<b>FILIALES (plus de 50%)</b>					
Syngenta Production	16 500 000 30 662 216	100	27 684 052 27 684 052		52 099 983 1 955 145
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
<b>PARTICIPATIONS (10 à 50%)</b>					
Pollinova	20 000	42,5	8 500 8 500		
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
<b>AUTRES PARTICIPATIONS</b>					
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			

Date d'arrêté	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	101 075 884	111 447 427	111 447 427	111 447 427	111 447 427
Nombre d'actions					
- ordinaires	1 110 724	1 224 697	1 224 697	1 224 697	1 224 697
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 201 111 791	984 734 858	996 738 872	924 417 532	970 831 086
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	79 171 640	39 625 813	19 879 827	-28 123 747	35 885 004
Impôts sur les bénéficiaires	-5 357 861	-6 907 292	-16 957 393	-11 716 528	-15 718 125
Participation des salariés	2 702 514	2 659 642			
Dot. Amortissements et provisions	47 664 969	23 016 600	-2 855 865	32 247 659	11 797 240
Résultat net	34 162 017	20 856 863	39 693 088	7 592 616	39 805 889
Résultat distribué		20 000 000		40 000 000	40 000 000
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	73,67	35,82	30,08	32,53	42,14
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	30,76	17,03	32,41	6,2	32,5
Dividende attribué	0	16,33	0	32,66	32,66
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés	1 163	1 132	1 111	1 119	1 140
Masse salariale	74 656 069	70 951 252	74 522 180	65 774 682	71 407 365
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	21 207 856	29 006 391	33 950 884	25 681 497	33 329 870

**CERTIFIÉ CONFORME  
A L'ORIGINAL**



Bruno Baranne, Président-Directeur Général



**KPMG S.A.**  
224 rue Carmin  
CS 17610  
31676 Labège

# Syngenta France S.A.

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022  
Syngenta France S.A.  
1228, chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ( private company limited by guarantee ).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



**KPMG S.A.**  
224 rue Carmin  
CS 17610  
31676 Labège

## **Syngenta France S.A.**

1228, chemin de l'Hobit, 31790 - Saint Sauveur

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée générale de la société Syngenta France S.A.,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Syngenta France S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note "Règles et méthodes comptables – Autres informations – A. Le Chiffre d'affaires" de l'annexe expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

La société constitue des dépréciations de ses stocks selon les modalités décrites dans la note " Règles et méthodes comptables – E. Stocks" de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société, décrite dans la note " Règles et méthodes comptables – E. Stocks" de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de cette approche. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce. Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

### **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

### **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.



## **Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Labège, le 5 juin 2023

KPMG S.A.

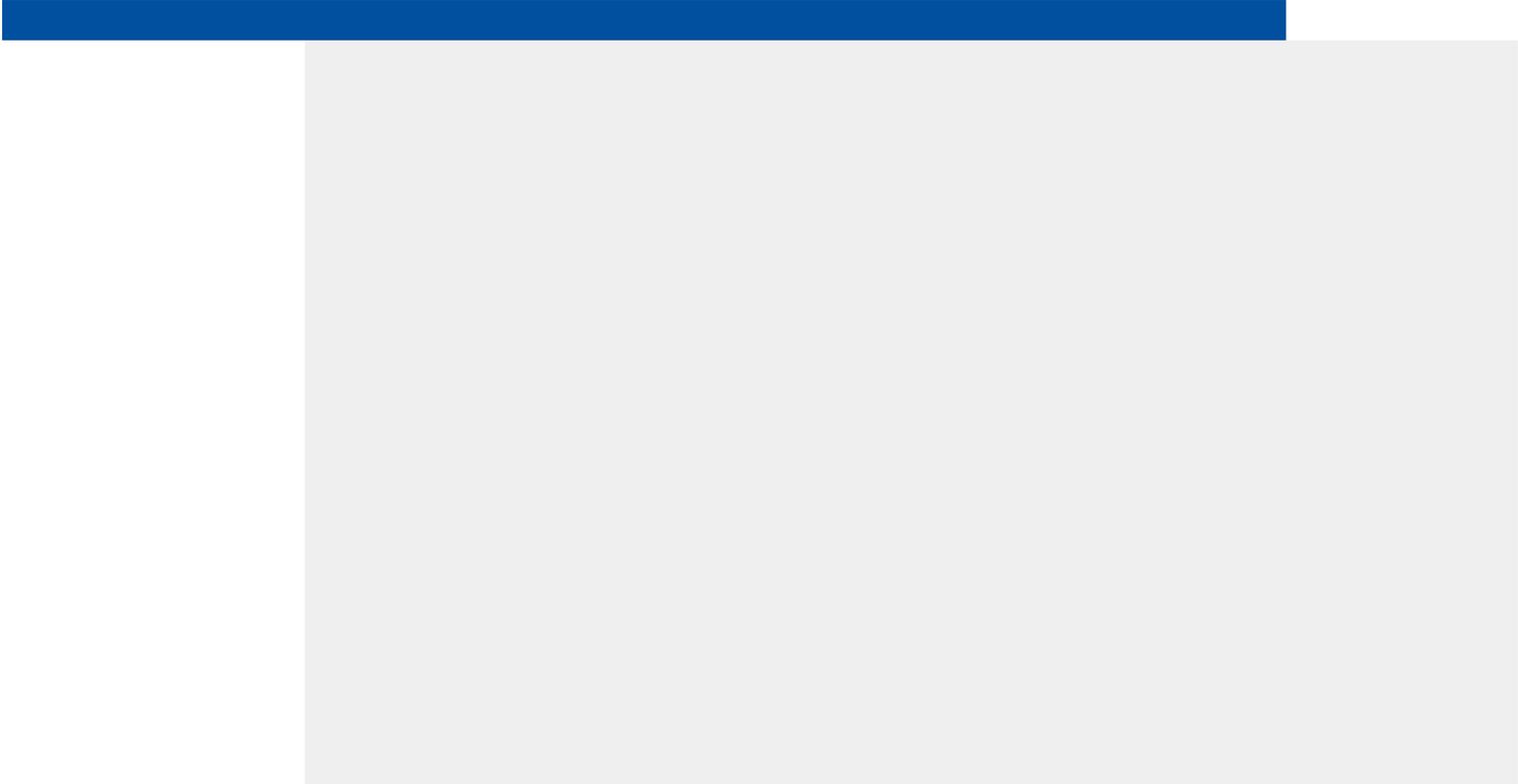
Diego Déchelotte  
*Associé*

# **SYNGENTA FRANCE**

**1228 Ch. de l'Hobit**

**31790 ST SAUVEUR**

*Comptes au 31/12/2022*



## - SOMMAIRE -

### Comptes annuels

Bilan - Actif	3
Bilan - Passif	4
Compte de résultat	5

### Annexes

Règles et méthodes comptables	8
Immobilisations	17
Amortissements	18
Provisions et dépréciations	19
Echéances des provisions	20
Créances et dettes	21
Eléments du fonds commercial	22
Composition du capital social	23
Variation des capitaux propres	24
Charges à payer	25
Produits à recevoir	26
Charges constatées d'avance	27
Charges et produits exceptionnels	28
Répartition de l'impôt sur les bénéfices	29
Transfert de charges	30
Ventilation du chiffre d'affaires	31
Effectif moyen	32
Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société	33
Résultat des 5 derniers exercices	34
Filiales et participations	35

# Comptes annuels

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2022	31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	3 468 568	3 306 507	162 061	147 603
Fonds commercial	74 032 564	67 016 213	7 016 351	14 031 357
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	4 445 571	2 449 485	1 996 087	2 255 612
Constructions	49 479 124	29 504 901	19 974 223	20 693 802
Installations techniques, matériel, outillage	79 238 086	57 255 123	21 982 962	22 401 633
Autres immobilisations corporelles	14 187 803	14 121 743	66 060	207 307
Immobilisations en cours	13 973 798		13 973 798	4 333 606
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	39 995 219		39 995 219	27 684 052
Créances rattachées à des participations	5 858 177		5 858 177	
Autres titres immobilisés	29 731		29 731	29 731
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 892 232		1 892 232	1 194 008
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>286 600 873</b>	<b>173 653 972</b>	<b>112 946 901</b>	<b>92 978 710</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements	76 133 903		76 133 903	76 875 265
En-cours de production de biens	127 150 447	53 456 830	73 693 617	82 608 584
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	56 628 377		56 628 377	49 549 552
Marchandises	139 117 664	3 622 793	135 494 871	112 984 432
Avances et acomptes versés sur commandes	43 770 414		43 770 414	40 976 007
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	253 204 395	2 302 161	250 902 234	245 230 245
Autres créances	71 761 383		71 761 383	62 396 468
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : )				
Disponibilités	19 261 271		19 261 271	2 891 377
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	647 172		647 172	627 075
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>787 675 026</b>	<b>59 381 783</b>	<b>728 293 242</b>	<b>674 139 003</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	25 231 513		25 231 513	2 018 732
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 099 507 412</b>	<b>233 035 755</b>	<b>866 471 657</b>	<b>769 136 445</b>

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
Capital social ou individuel ( dont versé : )	101 075 884	111 447 427
Primes d'émission, de fusion, d'apport	16 372 348	21 286 749
Ecarts de réévaluation ( dont écart d'équivalence : )		
Réserve légale	11 144 743	11 144 743
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours )		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes )		
Report à nouveau	49 140 496	28 283 634
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>34 162 017</b>	<b>20 856 863</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	10 081	13 737
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>211 905 570</b>	<b>193 033 153</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	37 916 822	15 206 901
Provisions pour charges	7 682 382	7 882 357
<b>PROVISIONS</b>	<b>45 599 205</b>	<b>23 089 258</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	936 856	4 161 232
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs )		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	484 628 080	440 312 236
Dettes fiscales et sociales	46 304 200	56 799 309
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	73 196 341	48 724 574
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	<b>605 065 476</b>	<b>549 997 352</b>
Ecarts de conversion passif	3 901 406	3 016 682
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>866 471 657</b>	<b>769 136 445</b>

Rubriques	France	Exportation	31/12/2022	31/12/2021
Ventes de marchandises	503 629 764	918 715	504 548 479	395 622 251
Production vendue de biens	72 940 536	534 845 011	607 785 548	507 673 976
Production vendue de services	1 581 782	87 195 982	88 777 764	81 438 631
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>578 152 082</b>	<b>622 959 709</b>	<b>1 201 111 791</b>	<b>984 734 858</b>
Production stockée			-182 233 306	-160 847 080
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			17 988	188 694
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 497 650	13 141 426
Autres produits			128 032 225	23 667 310
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>1 149 426 348</b>	<b>860 885 208</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			353 005 095	246 730 484
Variation de stock (marchandises)			-5 991 062	25 953 130
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			239 780 613	214 619 143
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-206 746 172	-201 299 709
Autres achats et charges externes			347 090 859	310 776 483
Impôts, taxes et versements assimilés			13 315 897	13 299 644
Salaires et traitements			74 656 069	70 951 252
Charges sociales			21 207 856	29 006 391
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			8 659 634	8 565 320
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			12 900 082	18 767 987
Dotations aux provisions			5 478 037	1 613 962
Autres charges			182 834 829	83 183 771
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>1 046 191 737</b>	<b>822 167 858</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>103 234 611</b>	<b>38 717 350</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participations			204 965	34 534
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			963 606	4 391
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			2 018 732	3 465 238
Différences positives de change			19 858 748	9 849 813
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>23 046 051</b>	<b>13 353 975</b>
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			25 237 222	2 021 513
Intérêts et charges assimilées			3 437 159	2 716 040
Différences négatives de change			66 081 662	22 297 842
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>94 756 043</b>	<b>27 035 395</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>-71 709 993</b>	<b>-13 681 420</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>31 524 618</b>	<b>25 035 930</b>

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 100 837	282 745
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-76 389	-7 657
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	2 861 022	4 381 308
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>6 885 470</b>	<b>4 656 396</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	227 171	2 684 592
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	9 282	91 993
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	6 666 965	10 306 528
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>6 903 417</b>	<b>13 083 113</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-17 947</b>	<b>-8 426 717</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	2 702 514	2 659 642
Impôts sur les bénéfices	-5 357 861	-6 907 292
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 179 357 868</b>	<b>878 895 579</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 145 195 851</b>	<b>858 038 716</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>34 162 017</b>	<b>20 856 863</b>

# Annexes

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/22, dont le total est de 866 471 657 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un bénéfice de 34 162 017 €.  
L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.  
Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.  
Ces comptes annuels ont été établis le 28/03/2023 par les services financiers de l'entreprise.

## **EVENEMENTS MAJEURS DE L'EXERCICE**

**A.** La société Syngenta France a réalisé le 29 juillet 2022 la fusion par absorption de la société Syngenta Holding France SA avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**B.** À la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022, nous avons évalué l'impact opérationnel et financier sur l'exercice 2022.

### **a. Ventes vers la Russie & l'Ukraine :**

Syngenta France en tant que fournisseur de semences en Europe pour les activités de grandes cultures enregistre des ventes intragroupes avec les deux filiales en Russie & Ukraine.

Le chiffre d'affaires 2022 de Syngenta FR avec Syngenta RU est de 164 M€ soit 89% d'augmentation vs l'exercice précédent en euro et 53% en Rouble, monnaie de facturation, du fait du renforcement du Rouble en 2022.

Le chiffres d'affaires 2022 de Syngenta FR avec Syngenta UA est de 95.5 M€, soit une diminution de 15% en Euro. Malgré le conflit les équipes ont continué de mener à bien les opérations.

Les ventes prévues vers ces deux pays ont été réalisées en quasi-totalité au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, cependant la situation en Russie s'est compliquée en fin d'année avec les interdictions Russes d'importation de semences de tournesol produites en France et Espagne. En effet, mi-décembre les ventes ont été stoppées à la frontière Russe pour les semences produites dans ces deux pays, les exportations des semences produites en Turquie ont-elles été menées à bien.

Les semences faisant l'objet de l'interdiction ont été facturées en 2022 puis ont fait l'objet d'avoirs pour un total de 17.8 M€ sur la même période 2022.

### **b. Créances envers Syngenta Russie & Syngenta Ukraine :**

La trésorerie Groupe a rapatrié les fonds disponibles dans les filiales Russe et Ukrainienne tout au long de l'année. Ceci a permis à Syngenta France d'encaisser ses créances sur ces deux clients par anticipation.

Au 31 décembre 2022 aucune créance échue avec ces deux clients ne figurent dans le bilan.

Il est à noter que les créances en Rouble font l'objet de couvertures de change afin de se prémunir contre toute variation du rouble.

L'impact sur le compte de résultat de notre facturation en Rouble est une perte de 27 M€ décomposée comme suit :

- Perte sur dénouement des couvertures 51 M€
- Gain sur encaissement des factures 39 M€
- Perte de change latente sur factures non échues 21 M€
- Gain latent sur les couvertures de change ouvertes à la clôture 6 M€

#### c. Stocks :

Les semences de tournesol produites par SYN France en France et Espagne faisant l'objet d'interdiction en Russie ont été provisionnées à hauteur de 5 M€ .

Cette provision a été déduite fiscalement sur l'exercice 2022.

Début février 2023 la Russie a décrété l'interdiction d'importation sur son territoire des semences de tournesol produites aux Etats-Unis.

Les livraisons 2023 en cours (16.5 M€ fin février 2023) ont été acheminées vers la Hongrie pour y être stockées.

La politique de prix de transfert au sein du Groupe Syngenta ainsi que l'APP, Accord préalable sur les prix de transfert conclu avec l'Administration fiscale en France, prémunit Syngenta France de toute perte directe liée à ces évènements. En effet toute perte liée aux activités décrites plus haut serait supportée par la société mère en Suisse et n'impacterait pas de ce fait la rémunération de Syngenta France.

#### d. Participation MAS France

Syngenta France SA détient 40% du capital de Mas Seeds FR. Mas Seeds détient une usine en Ukraine, l'activité n'a pas été impactée par les évènements à fin juin 2022 (date du dernier exercice de clôture de Mas Seeds).

Le prêt accordé par Syngenta France à Mas Seeds a fait l'objet d'une demande de remboursement. Les parties ont convenu le plan de remboursement suivant :

- Versement le 10/03/23 pour 1,155 M€
- Versement le 07/04/23 pour 1,155 M€
- Versement le 05/05/23 pour 1,155 M€
- Versement le 09/06/23 pour 1,155 M€
- Versement le 07/07/23 pour 1,155 M€ + intérêts courus usuels à payer sur la dernière échéance sans intérêts de retard

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des

Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général d'une part et aux dispositions du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016 relatif au Plan Comptable Général d'autre part.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## **A. Actif**

La société est en conformité avec la réglementation comptable relative au traitement des actifs.

## **B. Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les immobilisations incorporelles dont les durées de vies sont définies sont amorties selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique : les logiciels sont amortis sur 1 an à 3 ans.

Une dépréciation est calculée lorsque la valeur actuelle de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable.

Le fonds de commerce Monsanto est amorti sur une durée de 13 ans. Les autres fonds de commerce sont quant à eux amortis sur une durée de 10 ans.

## **C. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants : (L = linéaire ; D = dégressif ; E = exceptionnel).

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable de ces mêmes actifs, une provision pour dépréciation des immobilisations est constituée.

### **Immobilisations corporelles : Durée et mode d'amortissement :**

- Terrains Néant
- Agencements et aménagements de terrains 10 ans Linéaire
- Constructions 15 à 30 ans linéaire
- Constructions légères (serres & tunnels) 5 à 15 ans Dégressif
- Agencement et aménagement des constructions 10 ans linéaire
- Installations techniques, mat. Outillage 5 à 12 ans linéaire ou dégressif
- Matériel de transport 5 à 10 ans linéaire ou dégressif
- Matériel de bureau et informatique 2 à 10 ans linéaire ou dégressif
- Mobilier 5 à 10 ans linéaire

## **D. Participations et autres titres**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte, notamment, des perspectives de rentabilité et de la quote-part de Syngenta France S.A. dans la situation nette de la société détenue Syngenta Production France S.A.S. au 31/12/2022 aucune dépréciation ne s'est avérée nécessaire.

## E. Stocks

Les stocks de matières premières et marchandises sont valorisés au prix d'achat augmenté des frais. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations de matières premières, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation est calculée à la valeur d'inventaire pour tenir compte de la diminution des caractéristiques qualitatives de certains lots.

Une provision pour obsolescence commerciale est également constatée.

Celle-ci est définie comme le surplus du stock total commercialisable par rapport aux prévisions des ventes des années à venir.

Les provisions s'élèvent à 57 080 K€.

Après déduction des provisions pour dépréciation, la valorisation nette des stocks ressort comme ci-dessous :

Stocks (M€)	12/31/2022	12/31/2021
<b><i>Semences</i></b>		
Matières premières	76,133	76,875
En cours productions de biens	73,694	82,609
Produits intermédiaires et finis	56,628	49,549
Marchandises	9,038	6,100
<i>Total</i>	<b>215,493</b>	<b>215,133</b>
<b><i>Phytosanitaires</i></b>		
Marchandises	126,457	106,884
<i>Total</i>	<b>126,457</b>	<b>106,884</b>
<i>Total société</i>	<b>341,950</b>	<b>322,017</b>

## F. Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque le recouvrement probable est inférieur à la valeur comptable.

La provision au 31 décembre s'élève à 2 302 K€.

La société a mis en place les conventions suivantes :

- Un contrat de FACTOR dont la contrepartie du financement au 31 décembre est inscrite en autres dettes pour un montant de 1 444 K€
- Un contrat de cession de créance, sans recours, pour un montant de 45 M€ qui a conduit à solder les créances correspondantes à la clôture de l'exercice pour ce montant.

## G. Provisions réglementées

Les provisions réglementées se composent d'une provision pour amortissements dérogatoires. Syngenta France S.A. réalise des amortissements dérogatoires dans le cadre des mesures fiscales d'amortissements exceptionnels sur les logiciels.

Le montant de cette provision est de 10 K€ et représente le montant de la provision réglementée figurant au bilan au 31 décembre 2022.

## H. Provisions pour risques et charges

Conformément aux règles de prudence, une dotation aux comptes de provisions a été comptabilisée pour les risques et charges correspondant à une obligation probable ou certaine à la date de clôture (cf. état 2056).

Les provisions pour risques et charges ont été distinguées des passifs éventuels tels que définis par l'article 212-4 du Plan Comptable Général, créé par le Règlement CRC n°2000-06 sur les passifs.

Le total de ces provisions ressortant à 45 599 K€ se décompose de la manière suivante :

- Provision Risque commercial : 6 552 K€
  - Litige environnemental : 65 K€
  - Provisions pour pertes de change : 25 231 K€
  - Provisions pour pensions et IDR : 9 257 K€
  - Provision pour risque TVA (Espagne, Roumanie, Italie) : 1 392 K€
  - Provision risque social : 608K€
  - Provision restructuration : 2 494K€
- 
- En 2010, deux provisions pour restructuration ont été constituées à hauteur de 2 801 K€ (SBS) et de 4 212 K€. Le solde de ces provisions au 31 décembre 2022 s'établit à 34 K€.
  - En 2011, un nouveau plan de restructuration (ICS) a induit une provision à hauteur de 16 833 K€. Le solde de cette provision ressort à 12 K€ à fin 2022.
  - En 2015, deux provisions pour restructuration ont été constituées à hauteur de 16 394K€(AOL1) et de 4 859K€ (AOL2). Le solde de ces provisions au 31 décembre 2022 s'établit respectivement à 2 K€ et 0 K€.
  - En 2016 une provision pour restructuration a été constituée à hauteur de 12 507 K€ (AOL3). Le solde de ces provisions au 31 décembre 2022 s'établit respectivement à 430 K€.
  - En 2017, un nouveau plan de restructuration (Berlin) a pour conséquence la comptabilisation de provisions pour 7 593 K€. Cette provision, au 31/12/2022, ressort au bilan à 0 K€.
  - En 2019, le plan Quest a fait l'objet d'une nouvelle provision à hauteur de 23 136 K€ dont une part déductible à hauteur de 6 M€ qui devrait être constatée en charge à payer. Le solde de cette provision s'établit à 2 446 K€ au 31 décembre 2022.

## I. Provision pour indemnité de départ à la retraite

L'évaluation et la comptabilisation de la provision pour départ à la retraite est conforme à la recommandation CNC 2003-01 considérée comme une méthode préférentielle en termes d'information sur les engagements de retraite.

Une provision pour charge est calculée pour tenir compte de l'engagement lié à l'indemnité de départ à la retraite.

L'évaluation de l'engagement de retraite prend en compte des paramètres basés sur des hypothèses liés notamment à l'engagement des salaires, le turnover, la table de mortalité (TH -00-02 et TF 00-02) et l'âge de départ à la retraite.

Hypothèses :

- Taux d'actualisation : 3.3 %

· Taux d'augmentation des salaires :

=> Cadres : 3.0%

=> Non cadres : 3.0%

· Conditions de départ

=> Départ volontaire : 100%

· Age de départ

En fonction de l'âge de début d'activité : début d'activité à l'âge de 20 ans l'âge de cessation d'activité sera à 62 ans et pour un début d'activité à 23 ans la cessation interviendra à 64 ans

## **J. Opérations en devises**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en fin d'exercice comptable.

La différence résultant de la revalorisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Les pertes latentes de change concernant des créances commerciales douteuses sont provisionnées par le biais de la provision pour dépréciation des comptes clients.

## **K. Remises de fin de campagne ( RFC) et contrats de services Syngenta (CSS)**

Pour les activités phytosanitaires, à la suite de la loi EGALIM, plus aucune Remises, Ristournes et Rabais (RFC) ne sont accordées aux clients.

Il existe toutefois des contrats de services Syngenta (CSS) calculés par campagnes et comptabilisés en autres achats et charges externes.

Pour Semences, dans les comptes de provision, un calcul des ristournes et charges relatives aux RFC est effectué sur la totalité des ventes prévisionnelles en fonction des taux de remises estimés par produit.

Au 31 décembre 2022, ces calculs font ressortir une charge à payer s'élevant respectivement à 8,1 M€ pour les RFC semences, correspondant au reliquat à payer au titre des exercices antérieurs, et 100,3 M€ pour les CSS. Ces montants représentent la meilleure estimation de la dette vis à vis des clients compte tenu des informations connues à la clôture de l'exercice.

## **AUTRES INFORMATIONS**

### **A. Le chiffre d'affaires**

Le CA est composé principalement de ventes de semences (51 %) et de produits phytosanitaires (42 %). Pour la partie semences, le CA est en grande partie réalisé avec les sociétés du groupe, à hauteur de 43% du total CA de l'entreprise pour l'exercice 2022. Enfin, le CA réalisé au titre des prestations de service représente 7% du CA.

Le chiffre d'affaires résultant de la vente de biens (semences ou produits phytosanitaires) est reconnu en comptabilité lors du transfert des risques et avantages liés au bien. Dans la majorité des cas, il s'agit de la livraison du bien, le cas échéant sa mise à disposition. Le chiffre d'affaires comptabilisé au titre des prestations de services fait l'objet d'une régularisation à la hausse comme à la baisse (comptabilisation en « facture à établir » ou en « produits constatés d'avance » selon le cas) pour tenir compte de l'état d'avancement des dépenses et de la quote-part de résultat à terminaison.

La répartition du CA se décompose de la manière suivante :

CA (K€)	12/31/2022			12/31/2021		
	France	Export	Total	France	Export	Total
<b>Tiers</b>						
Produits phytosanitaires	503.630	919	504.548	394.694	928	395.622
Semences	72.941	17.731	90.672	67.898	16.896	84.794
Services	1.512	2.310	3.823	926	3.214	4.140
<b>Intragroupe</b>						
Produits phytosanitaires	-	-	-	-	-	-
Semences		517.114	517.114		422.880	422.880
Services	69	84.886	84.955	-48	77.347	77.299
<b>Total</b>	<b>578.152</b>	<b>622.960</b>	<b>1.201.112</b>	<b>463.470</b>	<b>521.265</b>	<b>984.735</b>

## B. Les frais de recherche et développement

Les coûts annuels constatés en charge s'élèvent à 67 154 K€ (avant allocation G&A) dont 70 362 K€ (avant allocation G&A) facturés à la Société Mère en Suisse.

## C. Impôts sur les sociétés

Suite à la fusion entre les sociétés Syngenta France SA et Syngenta Holding France SA, Syngenta France devient la société intégrante, en lieu et place de Syngenta Holding France, du groupe fiscal composé de Syngenta France SA et Syngenta Production SAS détenue à 100%

### a. L'impôt supporté par la société

Les bases fiscales retenues pour le calcul de l'impôt sur les sociétés sont les suivantes :

- Le bénéfice fiscal au taux plein s'établit à 43 883 K€ (chiffre 2058 A bis).

L'impôt sur les sociétés se décompose de la manière suivante :

- IS au taux plein (25 %) : 10 971 K€
- Contribution IS 3.3% : 337 K€
- Correction IS 2020 : 245 K€

### b. L'impôt de l'intégration fiscale

L'impôt 2022 du groupe fiscal intégré s'est élevé à 11 879 K€. Il se décompose comme suit :

- Impôt à 25% : 11 287 K€
- Contribution sociale de 3,3 % (au-delà de 763 K€) 347 K€
- Correction IS 2020 : 245 K€

L'impôt qui aurait dû être supporté par l'ensemble des sociétés du groupe fiscal en l'absence d'intégration se traduit comme suit :

- Syngenta Production SAS : 316 K€ France SA : 11 553 K€ (dont 245 K€ au titre de la correction 2020)

c. Les crédits d'impôts :

- Syngenta France SA  
· Crédit Impôt recherche : 16 921 K€

- Syngenta Production SAS : néant

Ces crédits sont imputés sur l'impôt dû, le solde en notre faveur de 5 287 K€ est constaté en autres créances et sera imputé sur l'impôt des 3 prochaines années.

#### **D. Rémunération des membres des organes d'administration de direction ou de surveillance**

S'agissant des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, nous ne communiquons pas en annexe les rémunérations ; cela reviendrait en effet à communiquer des informations individuelles nominatives.

#### **E. Note annexe sur les royalties**

Syngenta Crop Protection AG agit en qualité d'«entrepreneur», dans la mesure où elle est propriétaire ou détient une licence d'exploitation pour la totalité des actifs incorporels relatifs aux Cultures DFC et LSV et en exerce le management stratégique.

Syngenta France SA participe à la prise de certaines décisions stratégiques et exerce également certaines activités de routine au titre desquelles elle perçoit une rémunération, à savoir :

- Activité de Production
- Activité de Distribution
- Activité de Recherche et Développement pour le compte de Syngenta Crop Protection AG
- Activités d'Assistance Commerciale (« sales support services ») exercées par certaines filiales du groupe pour le compte de Syngenta France SA.
- Prestations de services stratégiques et administratifs rendues par Syngenta France SA à Syngenta Crop Protection AG.

Au regard de son caractère d'« entrepreneur », Syngenta Crop Protection AG perçoit des royalties après rémunération des activités de routine réalisées par Syngenta France SA.

Au titre de l'exercice 2022, les royalties comptabilisées par Syngenta France SA au profit de Syngenta CP AG s'élève à 89 M€.

Les conditions et le calcul de cette rémunération sont définis dans un accord sur les prix de transfert couvrant la période 2018-2024 déposé en mars 2018 auprès de l'administration fiscale.

#### **F. Transactions avec les entreprises liées**

Les transactions inter compagnies constatées dans les comptes de la société ont été conclues à des conditions normales de marché.

Au compte de résultat (en K€)

Ventes de biens et prestations: 602 069  
Achats de biens et prestations: 437 062  
Charges d'intérêts cash pool: 3 204

Au bilan (en K€)

- Créances clients et comptes rattachés: 190 403
- Autres créances: 17 237
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés 258 862
- Autres dettes : 64 128

### **G. Les instruments financiers**

Des couvertures de change sont effectuées quotidiennement via un portail internet géré par la trésorerie du Groupe Syngenta. Les instruments financiers utilisés sont les « forward » et les « swap ».

Le but est de neutraliser l'effet des variations de taux de change induit par les transactions en devises étrangères que nous avons avec les clients et fournisseurs.

L'utilisation des instruments financiers se traduit de la manière suivante dans les comptes :

- Compte de résultat : l'impact ressort sous la forme d'un produit : 7 268 K€
- Bilan : au 31/12/2022 les positions bilancielle sont :
  - Actif: 4 969 K€
  - Passif: 936 K€

### **H. Honoraires des commissaires aux comptes**

Les honoraires versés aux commissaires aux comptes au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à 106 K€.

### **I. Engagements hors bilan**

Les engagements donnés l'entreprise sont les suivants :

- Achats de graines auprès de fournisseurs dans le cadre de la prochaine récolte 2022 pour 5.5 M€

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
<b>FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT</b>			
<b>AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	77 390 976	14 033	
Terrains	4 445 571		
<b>Dont composants</b>			
Constructions sur sol propre	22 562 075		
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.	25 638 012		910 545
Install. techniques, matériel et outillage ind.	72 919 986		2 456 027
Installations générales, agenc., aménag.	708 171		
Matériel de transport	12 872 524		112 375
Matériel de bureau, informatique, mobilier	3 732 944		379 171
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	4 333 606		12 472 226
Avances et acomptes			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>147 212 889</b>		<b>16 330 344</b>
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	27 684 052		18 169 344
Autres titres immobilisés	29 731		
Prêts et autres immobilisations financières	1 194 008		1 446 345
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>28 907 791</b>		<b>19 615 689</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>253 511 656</b>	<b>14 033</b>	<b>35 946 033</b>

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
<b>FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT</b>				
<b>AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES</b>	-96 124		77 501 132	
Terrains			4 445 571	
Constructions sur sol propre		2 241	22 559 834	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.	-489 099	118 366	26 919 291	
Installations techn., matériel et outillages ind.	-1 939 049	717 321	76 597 741	
Installations générales, agencements divers	-264		708 435	
Matériel de transport	-223 090	1 218 302	11 989 688	
Matériel de bureau, informatique, mobilier	-84 407	66 498	4 130 025	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	2 832 034		13 973 798	
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>96 124</b>	<b>2 122 727</b>	<b>161 324 383</b>	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			45 853 396	
Autres titres immobilisés			29 731	
Prêts et autres immobilisations financières		748 122	1 892 232	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		<b>748 122</b>	<b>47 775 358</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 870 849</b>	<b>286 600 873</b>	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	63 212 016	7 110 704		70 322 720
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>63 212 016</b>	<b>7 110 704</b>		<b>70 322 720</b>
Terrains	2 189 960	259 525		2 449 485
Constructions sur sol propre	12 134 688	707 558	2 241	12 840 005
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.	15 371 597	1 411 335	118 036	16 664 896
Installations techniques, matériel et outillage industriels	53 081 091	4 891 150	717 118	57 255 123
Installations générales, agenc. et aménag. divers	556 429	19 683		576 112
Matériel de transport	10 864 722	619 359	1 209 589	10 274 493
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 122 442	215 187	66 490	3 271 139
Emballages récupérables, divers				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>97 320 930</b>	<b>8 123 797</b>	<b>2 113 475</b>	<b>103 331 252</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>160 532 946</b>	<b>15 234 501</b>	<b>2 113 475</b>	<b>173 653 972</b>

**VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES**

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Frais établis. Fonds Cial Autres. INC.							
<b>INCORPOREL.</b>							
Terrains Construct. - sol propre - sol autrui - installations Install. Tech. Install. Gén. Mat. Transp. Mat bureau Embal récup.							
<b>CORPOREL.</b>							
<b>Acquis. titre</b>							
<b>TOTAL</b>							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	13 737	173	3 830	10 081
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	<b>13 737</b>	<b>173</b>	<b>3 830</b>	<b>10 081</b>
Provisions pour litiges	5 241 812	31 173 289	27 797 663	8 617 439
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	2 018 732	25 231 095	2 018 732	25 231 095
Provisions pour pensions, obligations similaires	10 869 474	921 858	2 534 633	9 256 699
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	4 959 240	391 924	2 857 193	2 493 971
<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	<b>23 089 258</b>	<b>57 718 167</b>	<b>35 208 220</b>	<b>45 599 205</b>
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours	46 399 773	13 668 023	2 988 172	57 079 623
Dépréciations comptes clients	3 057 945	12 156	767 940	2 302 161
Autres dépréciations				
<b>DEPRECIATIONS</b>	<b>49 457 717</b>	<b>13 680 179</b>	<b>3 756 113</b>	<b>59 381 783</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>72 560 713</b>	<b>71 398 519</b>	<b>38 968 163</b>	<b>104 991 069</b>
Dotations et reprises d'exploitation		18 378 119	5 609 037	
Dotations et reprises financières		25 237 222	2 018 732	
Dotations et reprises exceptionnelles		6 666 965	2 861 022	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

Rubriques	Provisions fin d'exercice	1 an au plus	Plus d'un an
Amortissemnts dérogatoires	10081		10 081
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	<b>10 081</b>	-	<b>10 081</b>
Provisions pour litiges	8 617 439		8 617 439
Provisions pour pertes de change	25 231 095	25 231 095	
Provisions pour pensions, obligations similaires	9 256 699		9 256 699
Autres provisions pour risques et charges	2 493 971		2 493 971
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>45 599 205</b>	<b>25 231 095</b>	<b>20 368 109</b>
Dépréciations stocks et en cours	57 079 623	57 079 623	
Dépréciations comptes clients	2 302 161	2 302 161	
<b>DEPRECIATIONS</b>	<b>59 381 783</b>	<b>59 381 783</b>	-
<b>Total général</b>	<b>104 991 069</b>	<b>84 612 879</b>	<b>20 378 190</b>

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations	5 858 177	5 858 177	
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 892 232	1 892 232	
Clients douteux ou litigieux	337 804	337 804	
Autres créances clients	252 866 590	252 866 590	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	3 934	3 934	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	55 959 742	55 959 742	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	588 112	588 112	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés	281 272	281 272	
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	2 831 087	2 831 087	
Débiteurs divers	12 097 237	12 097 237	
Charges constatées d'avance	647 172	647 172	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>333 363 358</b>	<b>333 363 358</b>	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	828	828		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	484 628 080	484 628 080		
Personnel et comptes rattachés	26 464 391	26 464 391		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 410 508	13 410 508		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	6 430 877	6 430 877		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	48 439 017	48 439 017		
Autres dettes	24 755 748	24 755 748		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>604 129 448</b>	<b>604 129 448</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				



Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	1 110 724			91
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		193 033 153
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		193 033 153
Variations en cours d'exercice		
	En moins	En plus
Variations du capital	10 371 543	
Variations des primes liées au capital	4 914 401	
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		
Autres variations	3 657	
Résultat de l'exercice		34 162 017
	<b>SOLDE</b>	<b>18 872 417</b>
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		211 905 570

<u>Compte</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
408000	Fournisseurs - factures non parvenues	110 626 323
408130	Fournisseurs factures à recevoir	1 886 729
408205	Fournisseurs F N P	2 095 060
408210	Fourni FNP	5 979 816
408520	Fournisseurs provisi	90 962 778
408525	Fourni FNP	9 320 670
	<b>Fournisseurs - factures non parvenues</b>	<b>220 871 376</b>
418110	Clients- factures à Etablir	11 902 271
418200	Clients- factures à Etablir	486 749
	<b>Clients- factures à Etablir</b>	<b>12 389 020</b>
428000	Personnel - charges à payer	12 272 039
428201	Provision primes	3 538 832
428210	Personnel - charges à payer	1 640 274
428410	Dettes provisionnées pour participation salariés	1 036 090
428501	Provision primes vac	6 541
	<b>Personnels - charges à payer</b>	<b>18 493 776</b>
438000	Organismes sociaux - charges à payer	4 880 408
438200	Provision charges sociales	1 732 877
438240	Aut.Impôts à payer	829 135
	<b>Organismes sociaux - charges à Payer</b>	<b>7 442 420</b>
448000	Etat - Charges à payer	1 610 460
448209	Etat - Charges à payer	4 380 607
	<b>Etat - Charges à payer</b>	<b>5 991 067</b>
	<b>Total</b>	<b>265 187 659</b>

<u>Compte</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
408220	Other payables	2 458 970
	<b><u>Other payables</u></b>	<b>2 458 970</b>
418000	Clients- factures à Etablir	2 855 970
418100	Clients- factures à Etablir	486 749
	<b><u>Clients- factures à Etablir</u></b>	<b>3 342 719</b>
448200	Taxe Professionnelle	44 871
448600	Etat - produit à recevoir	236 401
	<b><u>Etat - produit à recevoir</u></b>	<b>281 272</b>
	<b><u>Total</u></b>	<b>6 082 961</b>

<u>Compte</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
486000	Charges constatées d'avance	298 243
486001	Charges constatées d'avance	348 929
	<b><u>Charges constatées d'avance</u></b>	<b>647 172</b>

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
Amortissement fonds de commerce	6 575 040	687209/687600
Charges exceptionnelles diverses	227 171	671000/671800
Valeurs nettes comptables actifs cédés	9 282	675000
Dotations provision restructuration	91 924	687500/687510
<b>TOTAL</b>	<b>6 903 417</b>	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
Reprise provision restructuration	2 857 193	787500/787510
Produits cessions éléments actifs	-76 389	775000/775200
Dépenses restructuration (produits)	4 100 837	771000/771800
Reprise amortissement exceptionnel	3 830	787109
<b>TOTAL</b>	<b>6 885 470</b>	

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	31 524 618	-5 767 952	37 292 570
Résultat exceptionnel à court terme	-17 947	1 096 546	-1 114 493
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés	-2 702 514	-686 455	-2 016 059
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs			
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	<b>28 804 157</b>	<b>-5 357 861</b>	<b>34 162 018</b>

Nature des transferts	Montant	Imputation au compte
Transfert de charge coûts restructuration en exceptionnel (extourne)	-3 933 766	791000
Transfert de charge divers	34 200	791000
<b>TOTAL</b>	<b>-3 899 567</b>	

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2022	Total 31/12/2021	%
Semences de maïs	7 294 874	126 774 129	134 069 003	118 407 975	13,23 %
Semences de tournesol	22 991 677	339 669 112	362 660 789	277 882 269	30,51 %
Semences de colza	314 408	14 415 002	14 729 410	12 757 165	15,46 %
Semences de céréales	8 325 856	33 810 108	42 135 963	43 725 337	-3,63 %
Semences de légumes	23 306 714	20 176 660	43 483 374	44 044 040	-1,27 %
Jeunes plants et semences de fleurs	10 707 008		10 707 008	10 811 804	-0,97 %
Sorgho/divers				45 386	
Protection des plantes	65 852 752		65 852 752	59 191 123	11,25 %
Fongicides	141 105 592		141 105 592	92 589 553	52,40 %
Herbicides	204 210 447		204 210 447	175 557 092	16,32 %
Insecticides	51 509 328		51 509 328	39 482 710	30,46 %
Divers Phyto	21 213 647		21 213 647	8 079 472	162,56 %
Phyto Dom Tom		918 715	918 715	927 847	-0,98 %
Bio contrôle	11 879 994		11 879 994	8 611 383	37,96 %
SPS (Lawn & Garden)	7 858 004		7 858 004	11 183 071	-29,73 %
Prestations de service R&D		74 177 937	74 177 937	67 404 120	10,05 %
Autres prestations de service	1 581 782	13 018 045	14 599 827	14 034 511	4,03 %
<b>TOTAL</b>	<b>578 152 082</b>	<b>622 959 709</b>	<b>1 201 111 791</b>	<b>984 734 858</b>	<b>21,97 %</b>



# Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
SYNGENTA AG Schwarzwaldallee 215 - CH 4002 BALE	AG		100,00 %

Date d'arrêté	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	101 075 884	111 447 427	111 447 427	111 447 427	111 447 427
Nombre d'actions					
- ordinaires	1 110 724	1 224 697	1 224 697	1 224 697	1 224 697
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 201 111 791	984 734 858	996 738 872	924 417 532	970 831 086
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	79 171 640	39 625 813	19 879 827	-28 123 747	35 885 004
Impôts sur les bénéfices	-5 357 861	-6 907 292	-16 957 393	-11 716 528	-15 718 125
Participation des salariés	2 702 514	2 659 642			
Dot. Amortissements et provisions	47 664 969	23 016 600	-2 855 865	32 247 659	11 797 240
Résultat net	34 162 017	20 856 863	39 693 088	7 592 616	39 805 889
Résultat distribué		20 000 000		40 000 000	40 000 000
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	73,67	35,82	30,08	32,53	42,14
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	30,76	17,03	32,41	6,2	32,5
Dividende attribué	0	16,33	0	32,66	32,66
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés	1 163	1 132	1 111	1 119	1 140
Masse salariale	74 656 069	70 951 252	74 522 180	65 774 682	71 407 365
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	21 207 856	29 006 391	33 950 884	25 681 497	33 329 870

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid.encaiss.	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
<b>FILIALES (plus de 50%)</b>					
Syngenta Production	16 500 000 30 662 216	100	27 684 052 27 684 052		52 099 983 1 955 145
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
<b>PARTICIPATIONS (10 à 50%)</b>					
Pollinova	20 000	42,5	8 500 8 500		
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
<b>AUTRES PARTICIPATIONS</b>					
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			



**KPMG S.A.**  
224 rue Carmin  
CS 17610  
31676 Labège

# Syngenta France S.A.

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2022  
Syngenta France S.A.  
1228, chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ( private company limited by guarantee ).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



**KPMG S.A.**  
224 rue Carmin  
CS 17610  
31676 Labège

## **Syngenta France S.A.**

1228, chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur

### **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée générale de la société Syngenta France S.A.,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

### **Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.



## Avenant à la Convention d'avance en compte courant d'associé

- Personne concernée : Pollinova S.A.S. dont Syngenta est actionnaire et dispose d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%
- Nature et objet : Convention de compte courant d'associé
- Modalités ;

Votre société a consenti le 27 juin 2022 à la société Pollinova S.A.S. une avance en compte courant pour une durée de cinq ans d'un montant en principal de 1.150.000 euros dont 1.000.000 euros pour financer spécifiquement les nouvelles activités en Maïs. Ce qui portera à fin 2022 la totalité des avances en compte-courant à 1.824.000 euros, dont 1.097.000 euros spécifiquement pour le programme Maïs et 727.000 euros pour les Céréales et autres cultures. La nouvelle avance en compte courant sera mise à la disposition de Pollinova S.A.S. par Syngenta France S.A., en plusieurs versements, par paiements trimestriels d'avance. La durée de cette nouvelle avance en compte courant pourra être étendue avec l'accord exprès de Syngenta France S.A..

Au 31 décembre 2022, le montant de l'avance en compte courant est de 1.224 K€ et les produits d'intérêts facturés par votre société s'élèvent à 15 K€

- Motifs justifiant de son intérêt pour la société :  
Cette convention concourt au financement de l'activité de la société Pollinova S.A.S. en Maïs, Céréales et autres cultures.

## Convention d'avance en compte courant d'associé

- Personne concernée : API-AGRO S.A.S. dont Syngenta est actionnaire et dispose d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%
- Nature et objet : Convention de compte courant d'associé
- Modalités :

Votre société a consenti le 25 octobre 2022 à la société API-AGRO S.A.S. une avance en compte courant d'un montant de 60.000 euros pour assurer le financement des honoraires juridiques, comptables et de commissariat aux comptes liés à l'augmentation de capital afin de permettre à API-AGRO S.A.S. d'investir dans AGDATAHUB S.A.S., sa filiale opérationnelle.

La convention prendra fin lors du remboursement de la totalité de la créance inscrite en compte courant, assorti des intérêts dus, lequel devra intervenir conformément aux dispositions ci-dessous.

L'avance sera bloquée pendant une durée de quatre (4) ans, soit jusqu'au 31 octobre 2026.

Syngenta France S.A. aura la faculté de demander la conversion de sa créance en capital, de manière partielle ou totale, et l'attribution d'actions de la API-AGRO S.A.S. en compensation, dans le cas d'une augmentation de capital de quelque nature que ce soit (y compris, notamment, résultant de la conversion d'obligations convertibles en actions ou du remboursement d'obligations remboursables en actions).

### **Syngenta France S.A.**



Cette conversion en capital aura lieu au prix d'émission retenu pour l'augmentation de capital avec une décote de 10 %, étant précisé que le prix de conversion de l'avance ne pourra en aucun cas être inférieur à la valeur nominale des actions émises.

A l'issue de la période de blocage et en l'absence de conversion en capital, le remboursement de la créance inscrite au compte courant de Syngenta France S.A. sera réalisé par un versement en numéraire, au plus tard le 31 décembre 2026.

Les sommes mises à disposition de la société dans le cadre de la convention porteront de plein droit intérêt, à compter de la date de leur inscription en comptabilité, au taux correspondant au taux de référence servant au calcul du plafonnement des intérêts fiscalement déductibles selon la législation en vigueur. A titre indicatif, le taux moyen pratiqué était de 2,38% pour le trimestre allant du 1er juillet 2022 au 30 septembre 2022.

Au 31 décembre 2022, le montant de l'avance en compte courant est de 60 K€ sans qu'aucun produits d'intérêts n'ait été facturé par votre société.

- Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Cette convention concourt au financement des honoraires juridiques, comptables et de commissariat aux comptes.

## CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

### Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### Convention d'intégration fiscale

- Nature et objet : Convention d'intégration fiscale
- Avec / personne concernée : Syngenta Production France S.A.S.
- Modalités :

La convention a pour objet de concentrer toutes les charges fiscales (pour l'impôt sur les sociétés) sur Syngenta France S.A., société tête du groupe et est conclue aux conditions suivantes : chacune des entreprises devra d'abord effectuer un calcul pour déterminer son résultat fiscal individuel avant de faire remonter leur liasse fiscale vers la société à la tête du groupe. Cette dernière procèdera par la suite à un calcul du résultat fiscal global du groupe, avant de payer l'impôt sur les sociétés qui en découle. La durée de la convention est indéterminée.

- Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

La convention a pour objet de concentrer toutes les charges fiscales (pour l'impôt sur les sociétés) sur Syngenta France SA

### Syngenta France S.A.



## Convention d'avance en compte courant d'associé

- Nature et objet : Convention de compte courant associé
- Personne concernée : Mas Seeds S.A. dont Syngenta est actionnaire et dispose d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%
- Modalités :

Votre société a consenti le 12 novembre 2013 à cette société une avance en compte courant d'un montant de 8.951.000 €.

Le montant en principal non encore remboursé de l'avance en compte courant porte intérêts au taux annuel de l'EURIBOR 3 majorés de 2 %.

Il a été convenu que l'avance en compte courant sera bloquée pendant une durée de sept ans, sauf en cas de remboursement anticipé ou en cas d'exigibilité anticipée. Au terme de cette période, l'avance sera remboursable en partie ou en totalité à tout moment à la demande écrite de votre société, moyennant un préavis de trois mois.

La durée de la convention est indéterminée. Le remboursement de l'avance en compte courant est en cours et sera finalisé par un dernier versement en juillet 2023.

La convention a pour objet le financement de l'activité de la société MAS Seeds S.A. notamment pour l'agrandissement de l'usine en Ukraine

Au 31 décembre 2022, le montant de l'avance en compte courant est de 5.775 K€ et les produits d'intérêts facturés par votre société s'élèvent à 116 K€

- Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Cette convention concourt au financement des investissements de Mas Seeds S.A.

## Convention de centralisation de trésorerie

- Nature et objet : Convention de centralisation de trésorerie
- Personne concernée : Syngenta Crop Protection AG qui est actionnaire de Syngenta France S.A. et dispose d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%
- Modalités :

Syngenta Crop Protection AG a accepté de mettre un crédit à la disposition de votre société pour le financement d'opérations générales pour un montant total de 60.000 K€ par le biais d'une convention de centralisation de trésorerie conclue le 11 décembre 2019.

Il est convenu que les avances sont versées au moment et aux montants indiqués dans les demandes de votre société.

Le taux d'intérêt est fixé sur une base mensuelle pour le solde restant dû au LIBOR 1 mois ou à un taux de référence local équivalent dans la devise de la facilité utilisée, augmenté, le cas échéant, d'une marge d'intérêt et d'une prime de risque pays.

### **Syngenta France S.A.**



Au 31 décembre 2022, le solde du compte de centralisation de trésorerie est débiteur pour un montant de 55.679 K€. Les intérêts comptabilisés au titre des mouvements de l'exercice constituent une charge à hauteur de 2.999 K€.

- Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Cette convention vise à donner accès à Syngenta France S.A. au mécanisme de centralisation de trésorerie et concourt au financement de ses opérations générales.

Labège, le 5 juin 2023

KPMG S.A.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Déchelotte', written over a horizontal line.

Diego Déchelotte  
*Associé*

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
DU 19 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin, à onze heures,

Les actionnaires de la Société SYNGENTA FRANCE SA se sont réunis en Assemblée générale ordinaire, sur convocation faite par le Président Directeur Général en date du jeudi 1er juin 2023.

Monsieur Bruno BARANNE préside la séance en sa qualité de Président Directeur Général. Il assumera aussi les fonctions de scrutateur puisque tous les actionnaires ayant retourné un pouvoir l'ont désigné comme mandataire.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés.

Sont annexés à cette feuille de présence les procurations et les votes à distance des actionnaires représentés.

Madame Aline BITTNER assume les fonctions de Secrétaire.

La société KPMG, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est présente.

Mesdames Laetitia CESARI-HOURS et Anne AZAM en qualité d'administrateurs sont présentes et connectées par conférence audiovisuelle.

Les représentants du Comité Social et Economique de la Société, sont présents et connectés.

Est également présente et connectée Madame Sophie BELLAMY (Paralegal).

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Le texte des projets de résolutions ;
- Les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;
- La copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- Les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ;
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe légale) de l'exercice précédent ;
- Le rapport du Conseil d'Administration ;
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels clos au 31/12/2022 ;
- Le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle a été réunie afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- APPROBATION DES COMPTES ET QUITUS
- AFFECTATION DU RESULTAT
- DIVIDENDES
- CONVENTIONS REGLEMENTEES
- POUVOIRS POUR FORMALITES

\* \* \*

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et tenue à leur disposition au siège social pendant les délais fixés par lesdites dispositions.

Les actionnaires déclarent qu'ils ont pu consulter les documents dans les délais réglementaires.

Ceci étant rappelé, et dans ce contexte, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

### **Première Résolution : APPROBATION DES COMPTES ET QUITUS**

L'Assemblée générale des actionnaires :

- après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, pris en ses dispositions relatives à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- après avoir pris connaissance du rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,

Approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils lui sont présentés, faisant apparaître un bénéfice de 34 162 017 euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate que la Société n'a supporté aucune charge déductible de l'assiette de l'impôt sur les sociétés en vertu de l'article 39-4 dudit Code.

En conséquence, l'Assemblée générale donne aux administrateurs du Conseil d'administration entier quitus de leur gestion et de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés***

### **Deuxième Résolution : AFFECTATION DU RESULTAT**

L'Assemblée générale des actionnaires approuve la proposition d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 34 162 017 € au compte de « report à nouveau ».

Après affectation du résultat 2022, le compte report à nouveau s'élèvera à un montant créditeur de 83 302 513 €.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés***

### **Troisième Résolution : DIVIDENDES**

L'Assemblée générale des actionnaires, après avoir approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et constaté l'existence de sommes distribuables, décide de distribuer un dividende de 13.50 € par action, soit 14 994 774 euros, à prélever sur le poste «report à nouveau» qui passera d'un montant de 83 302 513 € à 68 307 739 €.

Il est précisé que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été de :

- En 2022 (au titre de l'exercice 2021) : 0 €
- En 2021 (au titre de l'exercice 2020) : 20 000 000 €
- En 2020 (au titre de l'exercice 2019) : 0 €

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés***

#### **Quatrième Résolution : CONVENTIONS REGLEMENTEES**

L'Assemblée générale des actionnaires, après avoir pris connaissance du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions relevant des articles L225-38 et suivants du Code de Commerce, approuve les termes de ce rapport dans leur intégralité.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés***

#### **Cinquième Résolution : POUVOIRS POUR FORMALITES**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou copie du présent acte à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés***

\* \* \*

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de la Séance.

Président de séance

Bruno BARANNE

